**Appel à Projets Internes**

**Département Sciences et Technologies pour la Santé (STS)**

**Campagne 2024**

**Le département STS lance un appel à projets visant à stimuler et soutenir des projets de recherche collaboratifs de qualité.**

Cet appel s'adresse à des **projets émergents** associant **au moins deux laboratoires** de recherche du Département STS et vise à soutenir **jusqu’à trois projets, à hauteur de** **15 000 € HT par projet**.

**Critères de recevabilité des projets :**

1. Le·la responsable scientifique (chercheur·e ou enseignant·e-chercheur·e) doit appartenir à une unité de recherche du Département.
2. Le projet doit associer au moins deux équipes appartenant à deux unités du Département.
3. Le projet doit être émergent et non encore financé par l’ANR, l’ERC ou l’INCA. Si d’autres financements ont été obtenus pour ce projet, ils doivent être clairement indiqués.
4. Les projets recouvrant plusieurs des axes thématiques du Département[[1]](#footnote-1) ainsi que les projets multidisciplinaires recevront une attention particulière.
5. Le projet doit être soumis conformément au format édicté plus bas et être complet.
6. Le projet pourra être rédigé en Français ou en Anglais.

**Procédure d'expertise des dossiers :**

Chaque projet sera expertisé par au moins deux experts n'appartenant pas à l’université de Bordeaux. Chaque expert devra apprécier et exposer dans un rapport argumenté :

1. La qualité scientifique et technique du projet
2. L'originalité de la proposition
3. La qualité du consortium réuni pour le projet
4. La pertinence de la mobilisation des ressources au regard des objectifs du projet

Les rapports d'experts seront examinés par le GT budget et la direction du département. Cet examen permettra de procéder à une proposition d’interclassement des projets qui sera ensuite présenté pour délibération en Conseil du Département. Des critères comme la mise en place de nouvelles collaborations, ou le caractère "structurant" pour le Département pourront influencer cet interclassement. A qualité de dossier équivalent, une priorité sera donnée aux porteurs n’ayant pas déjà bénéficiés récemment d’un soutien du département.

Chaque projet, rédigé sur papier libre (Calibri 11, interligne 1,5), comprendra :

* Un titre
* Un résumé d'une dizaine de lignes
* Les équipes et personnels impliqués
* Une description en une demi page de l'utilisation des fonds (les salaires sont exclus)
* 5 publications marquantes pour chaque équipe
* Le projet lui-même en 3 pages maximum, section bibliographique non comprise.
* L’indication justifiée des personnes à qui il n'est pas souhaité d'adresser le dossier
* Des suggestions de noms d’experts non affiliés à l’université de Bordeaux et non impliqués scientifiquement dans le projet

**Calendrier de l'appel à projet**

**Les demandes de soutien pourront être transmises jusqu’au 29 janvier 2024** par courrier électronique à Alexandra Prevot (alexandra.prevot@u-bordeaux.fr).

Les résultats seront communiqués au plus tôt dans la dernière quinzaine de mars 2024, par courrier électronique aux responsables de projets.

Les fonds demandés seront immédiatement disponibles et devront être engagés avant la clôture de l'exercice 2024.

**A noter que les porteur·es des projets financés devront rapporter de l’avancement du projet en 2025, notamment lors de la journée scientifique du Département. Par ailleurs, toute publication issue du projet devra mentionner le financement du Département STS en utilisant la phrase suivante :**

***This study received financial support from the Health Science and Technology Department of Univ. Bordeaux / Ce projet a reçu le soutien financier du Département Sciences et Technologies pour la Santé de l’Univ. Bordeaux.***

La direction du Département STS

1. Pour mémoire les cinq axes thématiques du département sont : Biophysique et structures des assemblages complexes, Chimie-biologie, chimie bioinspirée et vectorisation, Bioingénierie cellulaire et tissulaire, Imagerie biomédicale, Physiopathologie et recherche translationnelle [↑](#footnote-ref-1)